

IVG : Vie Féminine appelle les parlementaires à ne pas voter la proposition de loi de la majorité

Vie Féminine s'est positionnée dès 1986 pour la dépénalisation partielle de l'avortement après un long processus de réflexion à tous les niveaux du mouvement. Le débat a permis d'éclairer qu'il y avait des enjeux éthiques, mais aussi des enjeux juridiques et des enjeux sociaux (risques pour les femmes, inégalités), en dépassant le « pour ou contre » l'avortement. La position insistait également sur l'importance d'un accompagnement sans jugement, sans culpabilisation et avec une information maximale.



« Notre démarche a été d'approfondir la réflexion éthique sur le sens d'un avortement pour une femme tout en aidant les groupes locaux à réfléchir à l'importance d'être contre la pénalisation de cet acte au niveau légal. Car si l'éthique est toujours au-dessus de la loi, c'est la loi qui gère les droits des personnes dans une société qui se veut démocratique, et c'est donc à la loi de viser à l'égalité et à la justice ». (Andrée Delcourt, présidente de Vie Féminine)

Lors d'une récente interview à l'occasion des 20 ans de la loi, Andrée Delcourt, mettait aussi l'accent sur des éléments essentiels dans ce dossier qui restent d'actualité :

- La confiance dans le pouvoir de raisonnement des femmes ;
- Le besoin de pouvoir prendre sa décision en toute connaissance de cause ;
- La nécessité de sortir du poids de la culpabilisation et des pressions (médecin, famille,...) ;
- Le fait que ce choix appartient à la femme enceinte et à elle seule ;
- Le besoin de sortir du « pour ou contre » et de mener le débat avec les femmes elles-mêmes.

Dans le cadre des débats parlementaires en cours sur la sortie de l'IVG du code pénal, Vie Féminine a été auditionnée le 23 mai 2018 par la Commission Justice de la Chambre. Tout en appuyant la nécessité de faire évoluer la loi de 1990, nous avons appelé les parlementaires à dépasser le débat symbolique du « pour ou contre la dépénalisation » et à ancrer l'avortement dans les réalités socio-économiques des femmes, le vécu de la maternité aujourd'hui et en questionnant l'impact réel qu'aurait une dépénalisation sur le vécu concret des femmes. Pour Vie Féminine, il ne s'agit pas de se contenter de changer la loi, mais aussi d'assurer un accès et un accompagnement effectif et répondant aux besoins des femmes et en visant leur autonomie.

L'accessibilité à l'IVG doit donc être renforcée, et pour toutes les femmes et les filles. Il y a encore trop d'obstacles : inaccessibilité géographique ou financière (ex. femmes sans

mutuelle), ne pas savoir où s'adresser ou être confrontée à un refus, délais longs avant le 1^{er} rendez-vous qui accentue la « détresse », mauvaises conditions entourant l'acte, situation hors délais touchant en particulier les femmes les plus vulnérables (jeunes, précarisées, migrantes, etc.), etc.

Force est de constater que la proposition de loi déposée début juillet par la majorité, et qui devrait être votée prochainement, ne tient absolument pas compte de nos insistances. Cette proposition vise à sortir l'IVG du code pénal tout en conservant des sanctions pénales pour les femmes et les médecins. Elle n'améliore en rien les conditions dans lesquelles l'avortement se fait et ne tient pas compte de la situation globale des femmes amenées à pratiquer une IVG. C'est pourquoi, Vie Féminine restera plus que jamais mobilisée afin que les réalités et les besoins des femmes et des filles soient pris en compte et appelle les parlementaires à ne pas voter cette proposition de loi totalement insuffisante !